ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N º I-69

présenté par M. Collard

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le prix des carburants représente une lourde charge pour les familles françaises ; ainsi que pour nos commerçants et artisans.

A l'heure où la faiblesse de la demande interne ampute les recettes de l'État, il est vraiment inopportun de gréver les budgets d'investissement et de consommation qui seraient les plus à même de relancer un appareil économique déjà rongé par un fiscalisme excessif.